

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE LA MARINE : *sous-direction logistique ; bureau approvisionnements de la flotte.*

INSTRUCTION N° 000-33810-2007/DEF/DCCM/LOG/AF relative au règlement d'armement, au ravitaillement et à l'administration du matériel de culte des formations et organismes de la marine.

Du 30 mai 2007

NOR D E F B 0 7 5 1 0 4 5 J

Pièce(s) Jointe(s) :

Dix annexes.

Texte abrogé :

Instruction n° 436/DEF/CMa/4 du 25 juillet 1983 (BOC, p. 3919 ; BOEM 571 ; extrait au BOEM 712) et ses modificatifs des 25 juin 1984 (BOC, p. 3758), 4 octobre 1984 (BOC, p. 5776), 11 mai 1987 (BOC, p. 2140), 25 novembre 1988 (BOC, p. 6139), 25 mai 1990 (BOC, p. 1653), 14 mai 1991 (BOC, p. 1935) et 5 août 1993 (BOC, p. 4591).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 571.2.

Référence de publication : BOC N°18 du 30 juillet 2007, texte 79.

La présente instruction a pour objet de définir le matériel réglementaire des cultes ainsi que les conditions d'attribution et les règles d'administration de ce matériel ; elle ne concerne pas les articles qui peuvent être classés comme matériel d'attache ou de casernement ni les articles qui, éventuellement fournis par les aumôniers, demeurent leur propriété personnelle.

1. DÉFINITIONS - ATTRIBUTIONS.

1.1. Définition.

1.1.1. Les matériels de culte revenant aux aumôniers des cultes sont définis dans les annexes I, II, III, IV et V à la présente instruction ; ces matériels sont les composants des ensembles de culte : malles-chapelles, valises-chapelles et valises de culte.

Les matériels constituant chaque ensemble de culte sont rigoureusement affectés à une chapelle ou à une valise déterminée.

Les échanges ou prêts entre deux ensembles sont interdits ; un numérotage des valises et malles-chapelles permet leur suivi par la formation d'affectation et le service de délivrance.

1.1.2. L'introduction d'un article en gestion et la composition des ensembles de culte sont du ressort du bureau des approvisionnements de la flotte de la sous-direction logistique de la direction centrale du commissariat de la marine (DCCM/LOG/AF) en liaison avec les services du matériel du commissariat de la marine (SERMACOM) de Brest et de Toulon et la direction centrale du service de santé des armées (DCSSA).

1.2. Attributions.

1.2.1. La liste des attributaires et les allocations des formations en ensembles de culte sont arrêtées aux annexes VI, VII, VIII, IX et X de la présente instruction.

1.2.2. Des modifications à cette liste peuvent intervenir :

- lors de la création d'un poste d'aumônier au titre d'une formation déjà existante ou d'une formation nouvelle ;
- lors de la suppression d'un poste d'aumônier dans une formation affectataire ;
- lors d'un transfert d'un poste d'aumônier d'une formation dans une autre.

L'attribution d'un nouvel ensemble de culte, ou son retrait du service sont décidés par les SERMACOM de Brest et de Toulon sur proposition ou demande des aumôniers en chef adjoint de culte placés auprès du chef d'état-major de la marine ou, le cas échéant, avec la DCSSA.

1.2.3. Les mouvements de délivrance ou de remise des ensembles de culte s'effectuent par l'intermédiaire des SERMACOM de Brest et de Toulon, gestionnaires des matériels de culte ; les mouvements de transfert s'effectuent selon la procédure des versements de formation à formation, les SERMACOM de Brest et de Toulon étant mis en copie du procès-verbal de versement.

2. GESTION DU MATÉRIEL PAR LES SERVICES DU COMMISSARIAT DE LA MARINE.

2.1. Le SERMACOM de Brest pour les formations de la région maritime Atlantique, de Cherbourg et de Paris, le SERMACOM de Toulon pour les formations de la région maritime Méditerranée et d'outre-mer sont chargés de la gestion des matériels de culte. A ce titre, ils sont responsables :

- de l'approvisionnement des matériels ;
- des opérations de maintenance les concernant : délivrances, remises et réparations ;
- du suivi de l'affectation des ensembles de culte en service.

2.2. Les mouvements de matériel affectant les ensembles de culte et leurs composants s'effectuent par l'intermédiaire des SERMACOM.

3. ADMINISTRATION DU MATÉRIEL DANS LES FORMATIONS.

3.1. Mise en place.

Lors de la réception de la malle-chapelle ou de la valise de culte, le chef du service commissariat de la formation procède à un inventaire des objets qui la composent et en consigne les résultats dans un procès-verbal sur le registre des actes administratifs de la formation. Copie de ce procès-verbal est adressée au SERMACOM de rattachement (Brest ou Toulon).

3.2. Détention.

Le matériel de culte est soumis aux règles générales définies par l'instruction n° 20/DEF/DCCM/ADM/UNITES du 12 octobre 1999 (BOC, p. 4887 ; BOEM 712) modifiée, relative à l'administration et à la comptabilité du matériel en service dans les formations de la marine.

L'aumônier est dépositaire de tout le matériel de culte. Dans le cas d'une vacance momentanée du poste d'aumônier, la charge est confiée au chef du service commissariat de la formation.

3.3. Recensements annuels.

Le matériel de culte est soumis au cours du dernier trimestre de chaque année à un recensement effectué par le chef du service du matériel du commissariat de la formation, en présence de l'aumônier.

Les résultats en sont consignés dans un procès-verbal sur le registre des actes administratifs de la formation.

3.4. Changement de détenteur.

Au débarquement de l'aumônier, il est procédé à un recensement particulier du matériel de culte en présence du détenteur débarquant et de son successeur ou, à défaut, du chef du service du commissariat de la formation. Les résultats sont consignés dans un procès-verbal sur le registre des actes administratifs de la formation.

3.5. Remplacement des matériels.

Le remplacement des matériels demandé à la suite des recensements annuels (cf. point 3.3 ci-dessus) ou en cours d'année donne lieu à l'établissement de billets de mouvement selon les procédures applicables au matériel en service dans les formations.

4. TEXTE ABROGÉ.

L'instruction n° 436/DEF/CMa/4 du 25 juillet 1983 relative au règlement d'armement, au ravitaillement et à l'administration du matériel de culte des formations et organismes de la marine, est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire en chef de 1re classe,
sous-directeur de la sous-direction logistique,*

Etienne VUILLERMET.

**ANNEXE I.
MATERIEL DU CULTE CATHOLIQUE**

1. COMPOSITION RÉGLEMENTAIRE DES MALLES-CHAPELLES.

Famille	Numéros de nomenclature	Désignation des articles	Quantité
Famille 5155	9925 14 300 7283	Malle-chapelle garnie en deux coffrets ou valises	1
	9925 14 300 7232	Coffret vide pour malle-chapelle	1
	9925 14 300 7233	Coffret n° 2 vide pour malle-chapelle	1
	9925 14 300 8428	Aube en tergal blanc	2
	9925 14 300 7277	Boîte à grandes hosties	1
	9925 14 300 7279	Boîte à petites hosties	3
	9925 14 300 8431	Burette en verre incassable	2
	9925 14 300 7239	Calice	1
	9925 14 300 7244	Chandelier	2
	9925 14 300 7245	Chandelier portatif	2
	9925 14 300 9779	Chasuble simple en tergal blanc ivoire	1
	9925 14 300 9780	Chasuble simple en tergal rouge	1
	9925 14 300 9781	Chasuble simple en tergal vert	1
	9925 14 300 9782	Chasuble simple violet	1
	9925 14 300 7240	Ciboire	1
	9925 14 300 7262	Corporal en toile ou batiste pur fil	3
	9925 14 300 8430	Coupe métal argenté	1
	9925 14 300 7248	Cuiller à encens	1
	9925 14 300 7241	Custode	1
	9925 14 300 7246	Croix d'autel	1
	9925 14 300 7247	Croix d'autel portatif	1
	9925 14 300 7250	Encensoir	1
	9925 14 300 7264	Etole grande taille double face blanche et violette	1
	9925 14 300 7249	Etui de chandeliers portatifs	1
	9925 14 300 8432	Flacon de burette en verre incassable	2
	9925 14 300 7251	Goupillon	1
	9925 14 361 5500	"La célébration des obsèques"	1
	9925 14 300 5499	"Lectionnaire du rituel sur le baptême, l'eucharistie de la messe, la pénitence, le sacrement des malades"	1
	9925 14 300 7266	Manuterge en toile ou batiste pur fil	1
	9925 14 325 8111	Missel de semaine	1
	9925 14 325 8110	Missel de dimanche	1
	9925 14 300 7252	Navette	1
	9925 14 300 7268	Nappe d'autel en toile pur fil	2
	9925 14 300 7269	Pale en toile ou batiste pur fil	2
	9925 14 300 7242	Patène	1
	9925 14 300 7258	Petit rituel	1
	9925 14 300 8433	Plateau de burette en verre incassable	1
	9925 14 361 5498	"Prières pour les défunts à la maison et au cimetière"	1

Famille	Numéros de nomenclature	Désignation des articles	Quantité
Famille 5155	9925 14 300 7272	Purificateur en toile ou baptiste pur fil	3
	9925 14 300 8427	"Rituel romain de la célébration du mariage (nouvelle édition 2005 parue chez Deslée Marne)	1
	9925 14 387 5414	Missel Romain	1
	9925 14 387 5415	Lectionnaire pour la messe du dimanche	1
	9925 14 387 5416	La célébration des sacrements	1
	9925 14 300 7254	Sonnette	1
	9925 14 300 7255	Souche	2
	9925 14 300 7274	Sous-nappe en toile fil doublé	2

2. COMPOSITION RÉGLEMENTAIRE DES VALISES -CHAPELLES.

Famille	Numéros de nomenclature	Désignation des articles	Quantité
Famille 5155	9925 14 300 7231	Valise-chapelle garnie en deux coffrets ou valises	1
	9925 14 300 7234	Valise-chapelle vide	1
	9925 14 300 8428	Aube en tergal blanc	2
	9925 14 300 7280	Boîte à bougies 22 cm	1
	9925 14 300 7277	Boîte à grandes hosties	1
	9925 14 300 7279	Boîte à petites hosties	2
	9925 14 300 8431	Burette en verre incassable	2
	9925 14 300 7239	Calice	1
	9925 14 300 7245	Chandelier portatif	2
	9925 14 300 9779	Chasuble simple en tergal blanc ivoire	1
	9925 14 300 9780	Chasuble simple en tergal rouge	1
	9925 14 300 9781	Chasuble simple en tergal vert	1
	9925 14 300 9782	Chasuble simple violet	1
	9925 14 300 7262	Corporal en toile ou batiste pur fil	2
	9925 14 300 8430	Coupe métal argenté	1
	9925 14 300 7241	Custode	1
	9925 14 300 7247	Croix d'autel portatif	1
	9925 14 300 7264	Etole grande taille double face blanche et violette	1
	9925 14 300 7249	Etui de chandeliers portatifs	1
	9925 14 300 8432	Flacon de burette en verre incassable	2
	9925 14 361 5500	"La célébration des obsèques"	1
	9925 14 361 5499	"Lectionnaire du rituel sur le baptême, l'eucharistie de la messe, la pénitence, le sacrement des malades"	1

Famille	Numéros de nomenclature	Désignation des articles	Quantité
Famille 5155	9925 14 300 7266	Manuterge en toile ou batiste pur fil	2
	9925 14 326 8111	Missel de semaine	1
	9925 14 326 8110	Missel de dimanche	1
	9925 14 300 7268	Nappe d'autel en toile pur fil	2
	9925 14 300 7242	Patène	1
	9925 14 300 7258	Petit rituel	1
	9925 14 300 8433	Plateau de burette en verre incassable	1
	9925 14 361 5498	"Prières pour les défunts à la maison et au cimetière"	1
	9925 14 300 7272	Purificateur en toile ou batiste pur fil	2
	9925 14 300 8427	"Rituel romain de la célébration du mariage" (nouvelle édition 2005 parue chez Deslée Marne"	1
	9925 14 387 5414	Missel Romain	1
	9925 14 387 5415	Lectionnaire pour la messe du dimanche	1
	9925 14 387 5416	La célébration des sacrements	1
	9925 14 300 7269	Pale en toile ou baptiste pur fil	2

ANNEXE II.
MATERIEL DU CULTE PROTESTANT

Numéros de nomenclature	Désignation des articles	Quantité
9925 14 326 8112	Valise du culte protestant garnie, comprend :	
HN	Plateau de la Sainte Cène	1
HN	Coupe de communion	1
HN	Liturgie culte protestant	1
HN	Bible de table de Communion	1
HN	Appui-bible double face pliant	1
HN	Aiguière	1
HN	Robe pastorale avec ceinture	1
HN	Registre d'actes pastoraux	1
HN	Rabat	1
HN	Nappe d'autel	1

ANNEXE III.
MATERIEL DU CULTE ISRAÉLITE

Numéros de nomenclature	Désignation de l'article	Quantité
9925 14 236 8113	Valise du culte israélite, comprend :	
HN	Soutane	1
HN	Toque	1
HN	Bible hébraïque	1
HN	Câle de prière en laine	1
HN	Livre de prières Chaare-Téfilah	1
HN	Livre de prière "rite SEFARADE PATAH ELIAHOU"	1

ANNEXE IV.
MATERIEL DU CULTE MUSULMAN*

Numéros de nomenclature	Désignation de l'article	Quantité
HN	Tapis de prière (90 x 120 cm)	10
HN	Livre de prières (Coran) [texte arabe, prononciation en caractères latins, traduction sémantique en langue française réalisée par le Dr Muhammad K. Daher - édition AL BIRUNI Beyrouth Liban]	10
HN	Valise de culte	2

(*) Ces articles hors valise pourront être approvisionnés auprès de la Librairie AL BUSTANE - rue de la Clef - 75005 PARIS (tél. : 01 45 35 02 29) dans les conditions prévues par la lettre n° 16896/DEF/DCSSA/RH/AU du 3 octobre 2006 (n.i. BO).

ANNEXE V.
MATERIEL DU CULTE ORTHODOXE

Liste en cours de définition (lettre n° 16896/DEF/DCSSA/RH/AU du 3 octobre 2006 - n.i. BO).

ANNEXE VI.

AFFECTATIONS DES MALLES ET VALISES-CHAPELLES DU CULTE CATHOLIQUE

Formation d'affectation actuelle	Service de gestion	Désignation du matériel
CIN Querqueville	SERMACOM Brest	Malle-Chapelle
BAN Landivisiau	SERMACOM Brest	Malle-chapelle
BOFOST	SERMACOM Brest	Valise-chapelle
CSM Ile Longue	SERMACOM Brest	Valise-chapelle
CA Atlantique	SERMACOM Brest	Valise-chapelle
CIN Brest	SERMACOM Brest	Malle-chapelle
		Valise-chapelle
Centre marine La Villeneuve	SERMACOM Brest	Malle-chapelle
Ecole navale	SERMACOM Brest	Malle-chapelle
BAN Lann-Bihoué	SERMACOM Brest	Malle-chapelle
COMAR Lorient	SERMACOM Brest	Malle-chapelle
Ecole du service de santé des armées de Bordeaux	SERMACOM Brest	Malle-chapelle
ALFAN Brest	SERMACOM Brest	Valise-chapelle
BEM Monge	SERMACOM Brest	Valise-chapelle
PH Jeanne D'Arc	SERMACOM Brest	Malle-chapelle
Centre Commandant Millé	SERMACOM Brest	Valise-chapelle
EAN Cuers	SERMACOM Toulon	Malle-chapelle
BAN Hyères	SERMACOM Toulon	Malle-chapelle
CAMED (aumonerie RMM)	SERMACOM Toulon	Valise-chapelle
HIA Sainte-Anne	SERMACOM Toulon	Malle-chapelle
CIN Saint-Mandrier	SERMACOM Toulon	Malle-chapelle
Base navale Papeete	SERMACOM Toulon	Malle-chapelle
UM Cap-Vert	SERMACOM Toulon	Valise-chapelle
ALINDIEN	SERMACOM Toulon	Malle-chapelle
BMP de Marseille	SERMACOM Toulon	Malle-chapelle

ANNEXE VII.

AFFECTATION DES VALISES-CHAPELLES DU CULTE PROTESTANT

Formation d'affectation actuelle	Nombre	Service de gestion
CAM Paris	1	SERMACOM Brest
CIN Querqueville	1	SERMACOM Brest
CA Atlantique	1	SERMACOM Brest
COMAR Lorient	1	SERMACOM Brest
Ecole du service de santé des armées de Bordeaux	1	SERMACOM Brest
BMP de Marseille	1	SERMACOM Toulon
CAMED	1	SERMACOM Toulon
BAN Nîmes-Garons	1	SERMACOM Toulon
Base navale Papeete	1	SERMACOM Toulon
UM Djibouti	1	SERMACOM Toulon

ANNEXE VIII.

AFFECTATION DES VALISES-CHAPELLES DU CULTE ISRAÉLITE

Formation d'affectation actuelle	Nombre	Service de gestion
CAM Paris	2	SERMACOM Brest
CIN Querqueville	1	SERMACOM Brest
CA Atlantique	1	SERMACOM Brest
CAMED	1	SERMACOM Toulon

ANNEXE IX.

AFFECTATION DU MATÉRIEL DU CULTE MUSULMAN

Il convient de se rapporter à la lettre n° 16896/DEF/DCSSA/RH/AU du 3 octobre 2006 (n.i. BO).

ANNEXE X.

AFFECTATION DU MATÉRIEL DU CULTE ORTHODOXE

Il convient de se rapporter à la lettre n° 16896/DEF/DCSSA/RH/AU du 3 octobre 2006 (n.i. BO).